

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie AUBRY et Laurence PELÉ-LEGOUX.

<u>OBJET</u> :	<i>Construction du futur Groupe scolaire Andrée CHEDID – vote d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement.</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 03 / 07

Rappel de la délibération prise le 30 Janvier 2014 :

Le budget d'investissement de la Ville de Blain peut intégrer des opérations d'investissement qui ont un impact financier pluriannuel. Une gestion de ces opérations dans un cadre budgétaire pluriannuel AP/CP est une évolution normale et adaptée en complément des opérations annuelles.

La procédure d'AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers à moyen terme.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er Janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 Décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

.../...

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction comptable M14. Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- Subventions
- FCTVA à N+1
- Autofinancement
- Emprunt

Par délibération du 25 Février 2016, le montant de l'opération globale a été modifié pour s'élever à 4 329 850 € et l'autorisation de programme/crédits de paiement pour les travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin a été ajustée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M 14,

VU les éléments financiers communiqués aux conseillers municipaux lors du conseil interne du 9 Mars 2017,

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Cette année, il convient de corriger les crédits de paiement pluriannuels afin de les ajuster au réalisé 2016, tout en conservant le montant global de l'opération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier l'autorisation de programme / crédits de paiement dans le cadre des travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin dans les conditions évoquées ci-dessous.

AUTORISATION DE PROGRAMME

Programme d'investissement - Groupe scolaire Grand Moulin

Imputation : 2313-115-21

Montant de l'Autorisation de Programme : 4 329 850 €

Dépenses - CP	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
TOTAL	82 000	165 000	1 338 105	2 744 745		4 329 850
Maîtrise d'œuvre/études	82 000	165 000	119 931	148 919		515 850
Travaux			1 218 174	2 481 826		3 700 000
Equipements				114 000		114 000

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
TOTAL	82 000	165 000	1 338 105	2 744 745	0	4 329 850
FDS - CG 44			180 000	420 000		600 000
Participation - Conseil Régional				70 000		70 000
DETR - Etat				122 500		122 500
FCTVA - Etat		12 924	27 067	219 503	450 248	709 742
Réserve parlementaire - Etat				20 000		20 000
Autofinancement	82 000	152 076	1 131 038	-107 258	-450 248	807 608
Emprunt				2 000 000		2 000 000

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Mars 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170323-CM-2017-03-07-
DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

Seance du Conseil municipal du 23 Mars 2017
Délibération n° 2017 / 03 / 07